

MAIRIE DE VERSONNEX

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
du 05 MARS 2018 à 20 heures 30 en MAIRIE**

**PRESENTS** : J. DUBOUT - E. MARTIN - F. PERRET - S. FILOCHE - P. HEIDELBERGER (Adjoints) – N. BLOUQUY - E. HEDRICH - JM. CHARREAU - A. LECLERE - G. SCHWINTE - R. MERLEAU - B. BOULAGNON – D.ROTH

**ABSENTS EXCUSES** : C.CAMPO (procuration à A.LECLERE) - JM. JOANNES (procuration à JM.CHARREAU) - R. PERRET (procuration à E. HEDRICH) - D. DEVISCOURT (procuration à B.BOULAGNON) - C.LATHOUD

**ABSENTS** : P.CURCIO

**Ajouts de 2 points « Scolaire »** : vote du nouveau règlement et vote des tarifs 2018-2019. La commission scolaire a procédé à quelques modifications sur le règlement, (abonnement pouvant être modifié mensuellement au lieu de trimestriellement comme actuellement – modifications d’horaires suite aux derniers conseils d’écoles). Les tarifs n’ont pas été augmentés.

**Vote : oui à l’unanimité pour approuver les tarifs des accueils périscolaire, de loisirs et cantine,**

**Vote : oui à l’unanimité pour approuver le règlement unique aux trois services.**

**1 - Nomination du secrétaire de séance.**

JM.CHARREAU est nommé secrétaire de séance

**2 – Approbation du procès-verbal du 05 février 2018**

Adopté à l’unanimité

**3 – Personnel communal : création de postes contractuels saisonnier et emplois d’été**

Le maire propose, comme l’année dernière, afin d’assurer la continuité des services et de renforcer l’équipe technique pour la période d’été, la création des postes temporaires suivants :

Emplois d’été aux espaces verts – voirie – bâtiments

- Du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2018 : 1 poste au grade d’adjoint technique
- Du 1<sup>er</sup> au 31 août 2018 : 1 poste au grade d’adjoint technique

Emploi saisonnier aux espaces verts – voirie – bâtiments

- Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018 : 1 poste au grade d’adjoint technique

Il précise que ces postes créés n’entraînent pas obligation de recrutement. Il convient seulement de les avoir prévus en anticipation des périodes considérées.

F.PERRET précise que Éric PAUGET a repris son poste à mi-temps thérapeutique à raison de 4 matins par semaine. L’agent saisonnier habituel est d’accord pour de nouveau intégrer l’équipe. Les tontes de l’ensemble de Bois Chatton seront reprises par nos équipes suite à la résiliation du contrat que nous avons signé avec l’entreprise MAINAUD.

**Délibération : vote oui à l’unanimité pour la création des postes ci-dessus**

**4- Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014**

Néant

**5 - Informations communautaires**

Conseil Communautaire (J.DUBOUT)

Durant le conseil communautaire, il a été question de délibérer sur le mode de gestion d’une tyrolienne ainsi que d’une piste de VTT pour l’été. J.DUBOUT a demandé qu’il y ait une meilleure communication en amont avec les « Monts Jura » pour ce projet. En effet, il a soulevé le manque de concertation lors du déneigement de l’aménagement touristique au Col de la Faucille ainsi que les parkings, confié aux « Monts Jura » sans communication préalable.

Commission Urbanisme – aménagement du territoire (P.HEIDELBERGER)

Il a été évoqué les projets de tracés de routes pour lesquels des ateliers doivent être organisés. P.HEIDELBERGER se rendra à ces ateliers pour notamment défendre la position de Versonnex (déjà connue de la CCPG) qui s'élève contre une voie prévue dans le couloir écologique. La commune de Segny souhaite recevoir le tracé de la prolongation du « barreau » jusqu'à carrefour, puis ce tracé rejoindrait Sauvigny, sous Cessy. Il est précisé que même si l'échangeur de Versoix ne se fera pas avant 3 ans, il faut vraiment anticiper.

Commission Tourisme (E.HEDRICH)

1. Les activités plein air à la Faucille ont été évoquées, y compris la future tyrolienne et la nouvelle piste de VTT (projets lancés).  
Une étude de faisabilité est en cours pour les projets suivants :
  - Piste de tubing (bouée gonflable individuelle, spécialement conçue pour la descente) dont les études sont en cours
  - Bob kart,
  - Mountain scooter, (sorte de grosse trottinette)
2. Présentation de la taxe de séjour, avec la mise en place d'une plateforme internet afin que les établissements concernés déclarent et payent en ligne.
3. Présentation du projet du Zoom (festival de courts métrages situé à Bourg en Bresse). Ce festival souhaiterait se délocaliser et se rendre dans les communes du Pays de Gex. La seule dépense en résultant serait de nourrir le projectionniste. E.HEDRICH demande au conseil s'il serait favorable pour accueillir cette activité. L'accord est donné par l'ensemble des conseillers, Emeline se charge de contacter les organisateurs et proposer des dates.

**7 - Commissions communales**A) Commission Urbanisme (P.HEIDELBERGER)

- **Plan de zonage de Versonnex : souhaits à transmettre à la CCPG**

Il sera précisé à la CCPG que Versonnex doit être inscrite comme commune « à préserver ».

Terrain situé au Bourg en zone 2AU. Il pourrait être prévu de diviser le terrain au sud de la construction déjà implantée, pour permettre l'implantation d'une petite zone d'activités pouvant accueillir le successeur de la carrosserie Kryk et/ou des artisans avec ateliers + logements ; le reste du tènement resterait en zone 2AU.

Il est précisé que la CCPG demande à chaque commune de faire un effort pour déclasser des terrains constructibles en terrains non constructibles.

Grande parcelle au Pré Bernard en zone 2AU sur laquelle existent une grange et une ferme (à démolir) : un promoteur a présenté un projet de 2 immeubles soit 43 logements. La commission pourrait accepter dans la mesure où une MARPA (maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie) serait construite sur une partie de la parcelle. Le promoteur a négocié avec le propriétaire qui céderait le tènement pour la construction de cette MARPA. La commune s'engagerait en contrepartie, à laisser au propriétaire la possibilité de construire 3 maisons en plus sur son terrain. Le restant de la parcelle passerait en non constructible.

Il est précisé que la construction serait prise en charge par un bailleur (DYNACITES ou autre). La gestion du lieu pourrait être assurée par une personne engagée par le CCAS. Par ailleurs, des logements communaux pourraient être prévus pour les employés affectés à cette structure. La MARPA ne nous coûterait rien en construction.

La parcelle communale, en zone 2AU située entre le centre technique et le lotissement de l'Oudar, passerait, elle, en zone constructible.

Parcelle à Pré Colon en Zone 2 AU pour le P+R. elle reste en l'état en attendant de voir les propriétaires.

Parcelle de terrain route de Maconnex en zone naturelle et zone de bâti protégé. Les maisons anciennes seraient à préserver mais une partie du terrain du propriétaire pourrait être classée en zone constructible.

Parcelle proche du lotissement Verte Lilette : une partie du terrain pourrait être rendu constructible pour 3 maisons uniquement, grâce à un règlement spécifique qui permettrait de limiter la densité par un CES très bas. Ce règlement pourrait aussi s'appliquer au lotissement « la Pralet ».

La parcelle située chemin de la Viette sera rendue constructible ainsi qu'une petite parcelle située route de Divonne.

- Un projet de 4 logements sur un terrain proche du parking du Jura a été présenté en mairie. Il sera étudié lors de la prochaine commission.
- Le maire a fait part à la commission de l'idée de racheter les modules PORTAKABIN de la maison de santé, chemin de la commune, au prix de 45000 € pour 200 m<sup>2</sup>. Pour information, l'enlèvement de cette structure coûterait 15000 €. La décision doit être prise rapidement car les praticiens la quitteront fin avril 2018. Ces locaux pourraient être partagés entre le service jeunesse et la Maison des Syndicats. La commission scolaire est intéressée pour utiliser les locaux pour les enfants, mais n'est pas très favorable pour le partage à plusieurs. Par ailleurs, certains membres de la commission estiment que ces bâtiments ne tiendront pas dans le temps et qu'ils ne sont pas très esthétiques.

#### B) Animation (E.HEDRICH)

- Le Thé littéraire avec la remise des prix aux enfants du concours de dessin organisé par la bibliothèque, la conférence proposée par Jean Ziegler (écrivain, sociologue et homme politique, longtemps professeur de sociologie à l'Université de Genève) et la présence d'auteurs, a remporté un vif succès (150 à 200 personnes se sont rendues à cette manifestation).

#### C) Commission Scolaire (A.LECLERE)

- Pas de fermeture de classe prévue à la rentrée.
- Une formation a été faite à Léonie et Florian sur le logiciel FUSHIA qui a permis de mettre à jour de nombreux paramètres indispensables au bon fonctionnement de ce programme, notamment pour les comptages journaliers.
- Le marché du prestataire Bourg Traiteur arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2017/2018.
- 2 stagiaires sont accueillies actuellement au service accueil de loisirs.
- Mlle NOUR va pouvoir être accueillie pour son stage à l'accueil de loisirs, une convention sera signée entre la Mission Locale Jeunes et la mairie.

#### D) Commission Environnement (JM.CHARREAU)

- M. KLINCKMANN, président de l'association « Jeunes en Action » qui lutte contre l'implantation de la décharge à ciel ouvert prévue sur la commune de Collex-Bossy a été reçu en mairie. La pétition qui circule a déjà reçu 2000 signatures à ce jour. L'association souhaiterait arriver à au moins 3000. Des formulaires sont disponibles en mairie. Une manifestation sera prévue sur le terrain pressenti.
- Maraîchers « le Champ Libre » : le tracteur en panne devrait être opérationnel durant ce mois de mars. Les modules type ALGECO devront être fermés pour ne pas rester accessibles à tout le monde. Il conviendra de vérifier si les abonnements EDF et Eau ont bien été mis au nom de l'association.
- Les projets de mares avec la CCPG, ont été reportés à l'automne prochain, en raison du mauvais temps. En revanche, la mare de l'entreprise MARTIN Pierre et Jeremy est bien avancée et devrait être opérationnelle ce printemps ; ils ont creusé le terrain et fait une demande de plantes au propriétaire de l'étang de Tutegny pour favoriser la ponte des grenouilles.
- Piste cyclable route de Collex-Bossy : le dernier propriétaire vient de donner son accord pour une cession d'une partie de sa parcelle et se propose de contacter tous les ayants droits afin d'obtenir un pouvoir de leur part, pour signer les actes correspondants.
- Le terrain de boules de l'Europe est à finir.
- Les bancs situés chemin du Battoir vont être changés.
- Les boîtes à livres seront installées dès que le temps le permettra et les jeux aux Genévriers seront posés au printemps.
- Le dépôt de fumier du centre équestre « Bellevie » est trop important et sans grande solution. Le propriétaire devrait construire une fumière où les matières seraient stockées 3 mois sur champs pour être épandu ensuite. Il pourrait également faire construire une plateforme pour éviter cet entrepôt. La CCPG devrait investir pour effectuer la méthanisation des excréments.

#### E) Ccas (E.MARTIN)

- Le Loto aura lieu le 20 mars. Un appel aux petits cadeaux ou lots à offrir est lancé.
- Certains aînés souhaiteraient suivre des cours d'informatique. Il conviendra de connaître le nombre exact d'intéressés avant de fixer ce projet.
- Le voyage de juin est prévu pour la visite du musée Charly Chaplin à Corsier sur Vevey.

## **8 - Informations diverses**

- Dernier délai pour les articles à faire paraître dans la feuille d'été : dimanche 11 mars
- La commission finances a été décalée au lundi 19 mars à 19h30. Le vote du BP 2018 aura lieu le mardi 03 avril 2018
- Le déneigement route de Villars Dame aurait pu être mieux réalisé ainsi que les entrées des immeubles aux Genèvevriers ; quelques habitants se sont plaints de trouver des tas de neige devant leur porte de garage. Par ailleurs, durant les chutes de neige du samedi, un deuxième passage à certains endroits aurait pu être effectué. Le point sera fait avec les agents communaux.

La Séance est close à 21 h 40

Fait à Versonnex, le 10 mars 2018

Le maire, Jacques DUBOUT